

Table ronde du 28.10.20 organisée par l'association Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.: „Intersexes : de la médecine aux droits humains“

Avec Thierry Bosman, Belgique (expert par expérience, Intersex Belgium), Blaise Meyrat, Suisse, (chirurgien pédiatre, ancien responsable de l'urologie pédiatrique au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois - CHUV), Ursula Rosen, Allemagne (mère d'une personne intersexuée adulte, Intersexuelle Menschen e.V.), Daniela Truffer et Markus Bauer, Suisse (expert.e.xs par expérience, StopIGM.org), René Schlechter (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher - OKaJu), Alioune B. Touré (vice-président de la Commission consultative des droits de l'homme - CCDH). Modération : Maryse Arendt, présidente d'UNICEF-Luxembourg.

Ressentis...

Ce fut tellement enrichissant et émouvant d'entendre un tel panel d'orateurs, représentant des expériences aussi diversifiées. Pourtant, en y repensant, je me dis qu'il y a encore tellement à remettre en question, à dire, à comprendre et à faire.

Rappelons l'objet du débat :

Comment dépasser un point de vue médical axé sur les « troubles du développement sexuel » pour que l'intersexuation soit considérée comme une question de droits humains ? Quelles sont les mesures législatives nécessaires pour protéger efficacement les enfants avec des variations des caractéristiques sexuées ?

Sous l'emprise de la norme...

Interrogé, René Schlechter, admettait que sans être expert sur le sujet, il avait pu constater que les jeunes que l'on acceptait pleinement, les laissant *être* dans leurs différences, s'en sortaient bien mieux que ceux que l'on cherchait à transformer, en homme ou en femme, pour les *normaliser*.

Je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec les apprentissages. Les jeunes que l'on laisse apprendre naturellement apprennent bien mieux, de manière plus authentique et plus épanouissante, que ceux que l'on contraint à apprendre selon une *norme* scolaire. Ceux que l'on laisse apprendre à lire sans imposer de rythme, ni de méthode, apprennent bien mieux à lire et 30 heures suffisent¹. Le système éducatif *normal*, lui, produit des millions d'analphabètes fonctionnels².

¹ Conversation avec Dr Ramroop <https://www.youtube.com/watch?v=7frk5iisH7M&t=16s>

² « L'analphabétisme fonctionnel des adultes dans les pays riches de l'ouest »
<https://ec.europa.eu/epale/en/node/40675> Electronic Platform for Adult Learning in Europe

La plupart des cygnes sont blancs, en déduit-on pour autant que les cygnes noirs sont malades et qu'il faut les blanchir ?



L'intersexuation est pourtant encore trop souvent traitée comme une pathologie. Sa médicalisation fait d'ailleurs beaucoup de MAL, physiquement et mentalement. Une pathologie qui peut rendre le désigné patient véritablement malade de manière irréversible. Des interventions qui hantent les esprits des prescripteurs, dès lors qu'ils prennent conscience de la portée de leurs actes.

Ne surmédicalise-t-on pas aussi ce que l'on appelle communément « l'échec scolaire » ? Un échec tout relatif, le fait simplement de ne pas se conformer aux attentes *normatives* scolaires d'un système dominant. Et si au lieu de considérer cette non-conformité comme une tare, on apprenait à l'accepter et la laisser s'exprimer et se développer en dehors de la *norme* scolaire dans toute sa potentialité³ ?

Certains l'ont fait et continuent de le faire depuis des décennies, il n'y a plus rien à prouver, il y a juste à oser lâcher prise, oser faire autrement que le courant dominant et apprendre à devenir facilitateur plutôt qu'instructeur⁴.

³ Et si on parlait de dyslexie dans un contexte d'apprentissages autodirigés

<http://www.fhree.org/4-10-dys-sde/>

⁴ <http://www.fhree.org/books/>

Il est illégal d'imposer une norme...

La Grande-Duchesse CHARLOTTE, le Conseil d'Etat et la Chambre des Députés ont approuvé la Convention de Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour que la loi du 29 août 1953⁵ puisse être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Les droits humains n'aspirent à rien d'autre qu'une misarchie, un régime dont le principe est une réduction maximale des pouvoirs et des dominations.

Ces droits sont reconnus à toute personne sans distinction aucune, ni d'âge, ni de genre (Art. 14). Ainsi il suffit qu'une personne, quel que soit son âge ou son sexe, se sente humiliée à ses propres yeux pour constater qu'il a été porté atteinte à sa dignité et son intégrité (Art. 3). Toute personne, quel que soit son âge ou son sexe, a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (Art. 6). Toute personne, quel que soit son âge ou son sexe, a le droit à la liberté de pensée, de conscience (Art. 9). Toute personne, quel que soit son âge ou son sexe, a droit à la liberté d'expression (Art. 10). Toute personne, quel que soit son âge ou son sexe, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale si ces droits et libertés sont violés (Art. 13).

Les restrictions auxdits droits et libertés ne peuvent être appliquées que dans le but pour lequel elles ont été prévues (Art. 18), donc lorsqu'il est porté atteinte à la dignité de la personne.

Les droits humains ne sont rien d'autres qu'une injonction de partager le pouvoir de manière équidignitaire. Il n'est ainsi pas légitime d'imposer une *norme* sans le consentement de la personne et sans avoir au préalable permis à cette personne quel que soit son âge ou son sexe de faire un choix éclairé sur une décision qui la concerne. De la même manière, il n'est pas légitime de tenir une personne quel que soit son âge ou son sexe en servitude (Art. 4.1), de l'astreindre à produire un travail forcé ou obligatoire (Art. 4.2), de la priver de sa liberté en dehors d'une détention pour infraction (Art. 5.1.d) et pourtant c'est bien la *norme* imposée par le système scolaire conventionnel.

Peut-on véritablement éduquer au respect des droits humains par des pratiques éducatives qui ne les respectent pas ? « Savoir dire non ne s'improvise pas, c'est une attitude qui s'acquière grâce à des expériences antérieures, une transmission. Tout le monde n'en a pas eu la chance. Personne n'est résistant dès sa naissance... Mais l'expérience peut s'acquérir très rapidement »⁶ encore faut-il la rendre possible.

Comme le souligne Hannah Arendt, il est impossible de démontrer que l'équidignité vaut mieux que la domination, c'est une histoire de croyance, de désir mais pas de preuve. C'est un choix idéologique. C'est le choix politique fait par le Luxembourg après le constat des atrocités de la seconde guerre mondiale.

Le respect de ces droits repose uniquement sur cette conception commune.

Il est de notre devoir de permettre à chaque personne de discerner les enjeux de la domination et de l'oppression du point de vue du dominant et du dominé.

⁵ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1953/08/29/n1/jo>

⁶ Soumission à l'autorité médiatique <https://www.youtube.com/watch?v=srmC7dAliZ8&feature=share>

Cap vers la misarchie ?

En Arcanie⁷, pays imaginaire du roman d'Emmanuel Dockès, le plus grand des tabous est l'intolérance et tout le monde respecte les fondamentaux. Son récit loin d'être utopique nous montre, que nous pouvons envisager d'autres possibles et réaliser davantage les droits fondamentaux. Partout dans le monde des voix s'élèvent en ce sens.

L'association Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l. nous a montré qu'il est possible de donner du temps et de l'espace dans un lycée pour un véritable dialogue et échange autour du sujet de l'intersexuation.

Exigeons de nos politiciens que ce genre d'ouverture au monde qui nous entoure, ce genre de débats sociétaux authentiques sur des sujets qui préoccupent les jeunes, deviennent la norme dans notre système éducatif. Permettons aux jeunes esprits de traiter des sujets qui les intéressent véritablement, plutôt que de leur imposer des apprentissages standardisés, dans un système vertical et compétitif, non conforme aux droits humains.

Le droit à l'éducation est fondé sur le postulat qu'un « esprit éclairé et actif capable de vagabonder librement est une des joies et des récompenses de l'existence ».⁸ Sans la réalisation pleine et effective de ce droit, il sera difficile de nous affranchir de la norme, réduire l'intolérance et faire davantage respecter les droits fondamentaux.

Il est temps de prendre CHARLOTTE au sérieux !

Katy Zago
ALLI asbl

www.fhree.org

www.educationconsent.me

www.freetolearnluxembourg.eu

www.alliasbl.lu

⁷ Emmanuel Dockès « Voyage en misarchie – Essai pour tout reconstruire » Ed. Du Détour, Paris, 2019

⁸ www.abidjanprinciples.org